



**Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres Consulaires**

OBJET : Cession d'un foncier à la société AC2A sur la zone de la Bergerie à Louisfert

EXPOSE

La société AC2A est spécialisée dans le domaine de la chaudronnerie, alu, acier et inox. Elle a acquis l'hôtel d'entreprises sur la zone industrielle de la Bergerie, à Louisfert en septembre 2021.

Afin d'organiser au mieux son espace extérieur, elle a sollicité la communauté de communes par courrier en date du 22 septembre 2023 pour acquérir environ 250 m² sur un délaissé de la parcelle ZL n°110 accueillant le bassin d'orage et le système de traitement des eaux usées de la zone d'activités.

En date du 18 août 2023, le service des Domaines a considéré ce délaissé comme un foncier commercialisable d'une valeur vénale du bien à 12 € H.T. le m².

Afin de permettre la réalisation de ce projet et considérant que ce délaissé ne peut pas être cédé à un autre tiers qu'à AC2A, il vous est proposé de procéder à la cession de cette parcelle au prix de 12 € H.T. le m².

La signature de l'acte ou du compromis de vente devra être réalisée dans les 6 mois suivant la décision du conseil communautaire. Passé ce délai, la délibération sera considérée comme caduque.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres Consulaires » réunie le 26 septembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la cession au profit de la société AC2A, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, d'une partie détachée de la parcelle ZL n°110 pour environ 250 m² sur la commune de Louisfert (frais de bornage, frais d'acte et taxes à la charge de l'acquéreur) ;

- de valider le prix de cession de ladite partie détachée de la parcelle à 12 € H.T. le m²,
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération (acte à intervenir...).

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 12 octobre 2023

Le secrétaire de séance

François-Xavier LE HECHO

Le Président

Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20231013-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-10-2023

Publication le : 13-10-2023

Conseil Communautaire du 12



Le Président,

Alain HUNAULT



**Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres Consulaires**

Annexe – Cession d'un foncier à la société AC2A sur la zone de la Bergerie à Louisfert



AR-Préfecture

044-200072726-20231013-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-10-2023

Publication le : 13-10-2023

Conseil Communautaire du 1



Le Président,

Alain HUNAUULT